



Longévité et retraite

L'INED participe au 4ème « Forum Retraite » que la Branche retraite de la Caisse des dépôts et consignations organise à Bordeaux, le 9 février, et dont le thème est : « Retraite et longévité : atouts et risques, aujourd'hui et demain ».

Depuis un siècle, la durée de vie moyenne en France a progressé d'environ une année tous les trois ans : de quelque 41 ans à près de 74 ans pour les hommes et d'environ 44 ans à 82 ans pour les femmes. Sur toute cette période, les avancées de la vie ont certes bénéficié à tous les âges mais de façon inégale et, qui plus est, variable selon les périodes [1]. La baisse de la mortalité, très importante et très précoce pour les tout premiers âges de la vie, n'a guère commencé aux âges adultes qu'à partir du début du XXème siècle et de façon moins prononcée pour les hommes que pour les femmes, en raison de morts violentes plus fréquentes. Aux âges élevés, elle s'est amorcée encore plus tardivement : un peu avant la Seconde Guerre mondiale pour les femmes, après celle-ci pour les hommes [2]. Comme la mortalité aux jeunes âges est désormais proche de l'incompressibilité, la contribution des âges élevés à l'allongement de la durée de vie moyenne est devenue primordiale, alors qu'elle était négligeable avant-guerre.

De 1930 à 1990, l'espérance de vie a déjà progressé plus vite, en termes relatifs, à 60 ans qu'à la naissance, plus particulièrement chez les femmes. Mais pas dans un rapport de 3 à 1, comme ce pourrait être le cas de 1990 à 2050 si les dernières projections de l'INSEE [3] devaient être confirmées par les faits (tableau 1). Bien que l'augmentation de l'espérance de vie à la naissance projetée jusqu'en 2050 soit bien moindre que celle des soixante dernières années, d'aucuns

jugent cette perspective encore optimiste.

Cet heureux progrès qu'est la prolongation de la vie humaine fait aujourd'hui problème. Se posent non seulement la question du sens et des conditions de vie des années supplémentaires conquises sur la mort, mais aussi celle des effets combinés des gains de durée de vie et d'une sortie d'activité professionnelle de plus en plus précoce.

Un horizon qui s'éloigne

En 1960, année où fut instituée la Commission d'études des problèmes de la vieillesse (« Commission Laroque »), celui qui obtenait la liquidation de sa pension avait, le plus souvent, 65 ans (1), âge auquel l'espérance de vie était de 12,5 ans pour les hommes, 15,5 ans pour les femmes. Aujourd'hui, si les hommes faisaient toujours valoir à 65 ans leurs droits à pension, ils pourraient escompter percevoir cette dernière en moyenne pendant 16 ans, les femmes un peu plus de 20 ans. Ainsi, à trente ans d'intervalle, si la législation était restée inchangée, le seul calendrier de la mortalité aurait allongé de 25% et 28%, respectivement, l'horizon temporel des hommes et des femmes prenant leur retraite. Celui-ci s'est, en fait, beaucoup plus éloigné – 55% pour les hommes et 60% pour les femmes – parce que, depuis le début des années 1970, de nombreuses

(1) Au recensement de 1962, le taux d'activité masculin était de 67,9% à 60-64 ans et encore de 36,5% à 65-69 ans. Chez les femmes, proportionnellement moins nombreuses à travailler, à tout âge, que les hommes, le taux d'activité était respectivement égal à 31,9% et 16,9%.

Sommaire

Editorial : Longévité et retraite

• <i>Un horizon qui s'éloigne</i>	1
• <i>Trois voies de réforme</i>	2
Alain Girard (1914-1996).....	4

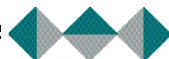


Tableau 1 - Évolution de l'espérance de vie à la naissance et à 60 ans de 1930 à 2050.

Espérance de vie	1930	1990	2050	Gain sur la période :			
				1930-1990		1990-2050	
				(en années)	(en %)	(en années)	(en %)
A la naissance :							
Hommes	54,3	72,7	82,2	18,4	33,9	9,5	13,1
Femmes	59,3	80,9	90,4	21,6	36,4	9,5	11,7
A 60 ans :							
Hommes	14,1	19,0	26,2	4,9	34,8	7,2	37,9
Femmes	16,4	24,1	31,6	7,7	47,0	7,5	31,1

Sources : Tables de mortalité de Jacques Vallin (INED) et INSEE [3]

dispositions ont abaissé à quelque 60 ans l'âge de la retraite, la loi mise en application le 1er avril 1983, ne faisant, comme bien souvent, qu'accompagner le mouvement (2). Ce moindre étalement de l'âge de la fin de l'activité professionnelle – qui est allé de pair avec une entrée et une insertion plus tardives des jeunes sur le marché du travail – est désormais tel qu'apprécier l'évolution du rapport du nombre des retraités aux cotisants à l'aune de celle du rapport démographique des 20-59 ans aux 60 ans ou plus est une approximation de plus en plus satisfaisante.

Dans les conditions anticipées par les projections de l'INSEE et si l'âge de la retraite reste inchangé, la durée de perception de celle-ci s'accroîtrait de près de 38% pour les hommes et de plus de 31% pour les femmes de 1990 à 2050. Sur la même période, le flux annuel de nouveaux retraités (les personnes atteignant leur soixantième anniversaire), égal à 550 000 - 600 000 jusqu'en 2005, devrait ensuite s'élever brutalement, en relation avec l'arrivée des premières générations du «baby-boom», au niveau 800 000 (soit une croissance de quelque 40%), pour se stabiliser, à partir de 2030, aux environs de 750 000. Le nombre de personnes atteignant chaque année 60 ans est désormais voisin du nombre de naissances 60 ans plus tôt, la mortalité entre 0 et 60 ans étant devenue faible (18% pour les hommes, 8% pour les femmes dans la table de mortalité 1990-1992) et partiellement compensée statistiquement par l'immigration.

Quant à la proportion de personnes titulaires de pensions complètes pour avoir cotisé le nombre d'années requis, elle devrait, elle aussi, augmenter, du fait de la participation accrue des femmes au monde du travail. Parce qu'elles sont de plus en plus nombreuses à abonder le système, en acquittant des cotisations, les femmes seront logiquement plus nombreuses à tirer des traites sur lui.

(2) Au demeurant, l'âge de la retraite est de plus en plus dissocié de l'âge de cessation d'activité professionnelle. Une enquête récente de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) a montré que deux futurs retraités sur trois étaient déjà inactifs : un sur quatre était au chômage (ou en préretraite ou en garantie de ressources), un sur quatre était sans activité et un sur dix était invalide, malade ou allocataire du RMI [4].

Trois voies de réforme

Déjà très important, le besoin de financement du système français des pensions et des retraites est donc inéluctablement appelé à croître. Même dans l'hypothèse d'une croissance vigoureuse et pérenne du revenu national, des réformes s'imposent, d'autant plus urgentes que le temps de réaction de tout système de retraites est fort lent mais d'autant plus délicates que rien ne peut être brutalement mis en cause.

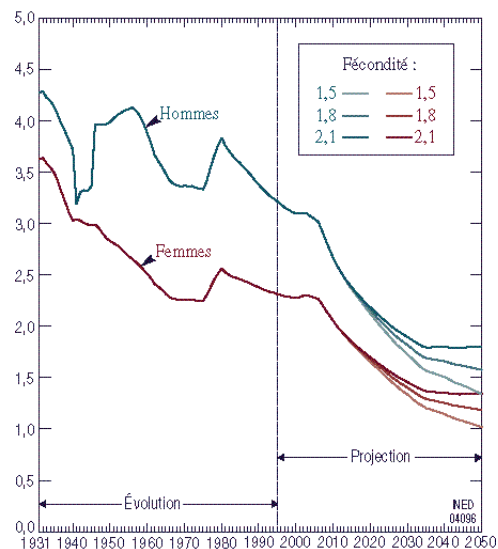
Dans le système instauré au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, dit par répartition, le revenu des retraités trouve son origine dans un transfert immédiat entre les générations. Un système fonctionnant suivant le principe de la capitalisation ne permettrait pas d'échapper à la contrainte démographique d'accroissement de la population inactive : les revenus des inactifs sont toujours financés par un prélèvement opéré sur la richesse créée, une année donnée, par la population active occupée [5].

On peut limiter l'ampleur des besoins de financement futurs du système en abaissant le niveau des pensions servies et en les réévaluant de façon moins favorable que par le passé. C'est une des voies empruntées par la réforme des retraites du régime général décidée en juillet-août 1993. Elle ne peut pas être indéfiniment prolongée. Il serait sans doute inéquitable que le niveau de vie des retraités augmente désormais plus vite que celui des actifs, notamment ceux chargés de famille, alors que la parité est atteinte avec ces derniers. Mais il serait tout autant inéquitable et difficilement accepté par des retraités appelés à peser de plus en plus lourd sur l'échiquier politique, que l'évolution de leur niveau de vie ne soit pas, à l'avenir, sensiblement parallèle à celle du niveau de vie des actifs.

On peut chercher aussi à accroître les recettes du système selon des modalités moins pénalisantes pour l'emploi que les actuelles cotisations. Cette solution, préconisée dès 1987 par le Comité des Sages constitué pour « animer les États généraux de la Sécurité sociale et garantir leur objectivité » [6] se heurte depuis lors à de graves difficultés politiques.

On se bornera ici à examiner comment on

Graphique 1 - Évolution du rapport des 20-59 ans aux 60 ans ou plus



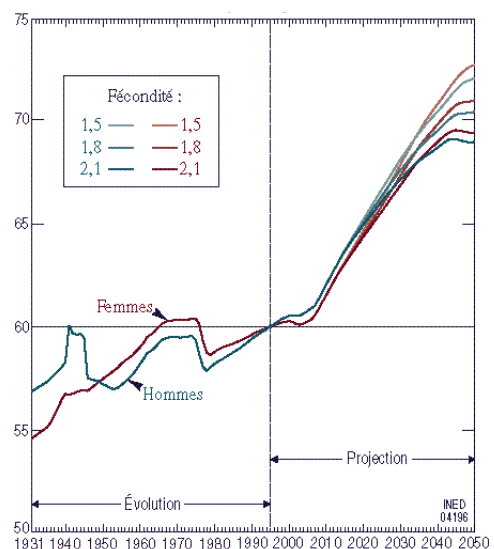
s'affranchirait de la contrainte démographique d'accroissement de la population inactive en changeant l'âge du départ en retraite, abstraction faite de l'évolution du chômage.

Le rapport des 20-59 ans aux 60 ans ou plus, qui vaut 2,7 en 1995, pourrait être approximativement divisé par deux d'ici à 2050 et s'abaisser jusqu'à des niveaux compris entre 1,3 et 1,8 pour les hommes ; 1 et 1,3 pour les femmes (graphique 1). En d'autres termes, en 2050, la « charge » de dix personnes âgées pourrait être répartie entre seulement 11 et 15 adultes, supposés ici tous actifs, quand elle l'était encore entre 27 en 1995.

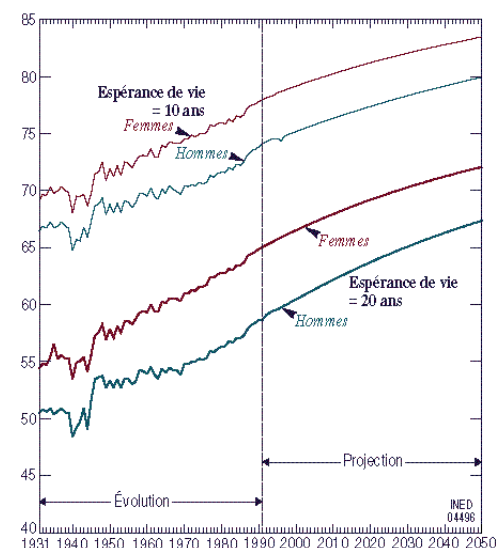
Circonscrire l'augmentation de l'effort supporté par les actifs en fixant de manière immuable le rapport numérique de ceux-ci aux retraités impliquerait une hausse substantielle de l'âge du départ à la retraite, résultat sur lequel l'INED a déjà attiré l'attention [7]. Si on voulait maintenir le rapport à 2,7 jusqu'en 2050, cet âge frontière augmenterait d'abord lentement – une demie année de 1995 à 2005, de 60 à 60,5 ans – puis beaucoup plus rapidement ensuite – de 9 à 12 ans selon le scénario, en l'espace de 45 ans (graphique 2). Prenant alors leur retraite à quelque 70-72 ans, les hommes (nés vers 1980) pourraient encore tabler, avec la mortalité par âge de 2050, sur une vie de retraite de 16 à 18 ans, les femmes de 20 à 22 ans. L'âge auquel l'espérance de vie s'abaisse à une durée déterminée, par exemple 10 ou 20 ans, ne cesse de reculer d'une table de mortalité à la suivante (graphique 3).

Plutôt que d'augmenter de façon identique pour tous l'âge de la retraite, on pourrait aussi imaginer de le moduler pour tenir compte de l'inégalité sociale devant la mort, phénomène, surtout marqué pour le sexe masculin, qui ne s'est guère résorbé

Graphique 2 - Évolution de l'âge frontière entre activité et retraite (voir texte).



Graphique 3 - Évolution des âges tels que l'espérance de vie à ces âges égale 10 et 20 ans.



depuis sa mise en évidence (tableau 2). C'est ainsi que les membres du groupe « Prospective personnes âgées » du Plan [9] avaient recommandé de ne plus parler d'âge de la retraite, de raisonner exclusivement en termes de durée d'affiliation à un régime et de porter cette dernière à 40 ou 42, voire 45 ans. Le législateur les a partiellement suivis dans la réforme de juillet-août 1993 des retraites des salariés du secteur privé, allongeant progressivement la durée de cotisation requise mais conservant l'âge de 60 ans pour le bénéfice d'une pension à taux plein. En décembre 1995, les salariés du secteur public et des autres régimes spéciaux ont obtenu que l'allongement de la durée de cotisation ne soit pas étendu à leurs régimes respectifs.

La répartition des sacrifices à consentir reste donc en débat – et en calcul. Mais leur nécessité ne peut être niée.

Alain PARANT

Tableau 2 - Espérance de vie des hommes à 60 ans selon la catégorie socio-professionnelle. Évolution de 1960-1969 à 1980-1989

	1960 à 1969	1980 à 1989	Gain (%)
Professeurs, professions littéraires et scientifiques	20,8	22,2	6,7
Instituteurs	20,5	21,4	4,4
Cadres administratifs supérieurs	19,8	21,5	8,6
Professions libérales et cadres supérieurs	19,4	21,7	11,9
Ingénieurs	19,2	22,3	16,1
Techniciens	18,4	20,6	12,0
Cadres moyens	18,3	20,7	13,1
Contremaîtres	18,2	21,2	16,5
Cadres administratifs moyens	18,2	20,6	13,2
Professions libérales	18,1	21,4	18,2
Industriels	17,9	19,0	6,1
Agriculteurs exploitants	17,7	20,2	14,1
Employés de bureau	17,3	18,6	7,5
Patrons de l'industrie et du commerce	17,4	19,5	12,1
Artisans	17,3	20,1	16,2
Petits commerçants	17,3	19,3	11,6
Ouvriers qualifiés	16,5	18,8	13,9
Ouvriers	16,2	18,6	14,8
Ouvriers spécialisés	15,9	18,4	15,7
Salariés agricoles	15,6	18,3	17,3
Manoeuvres	15,3	17,1	11,8
Population masculine totale	15,9	17,9	12,6

Source : INSEE [8].

RÉFÉRENCES

- [1] Alain PARANT, « Croissance démographique et vieillissement », *Population*, INED, n° 6/1992, pp. 1657-1676.
- [2] France MESLÉ, « La mortalité en France : le recul se poursuit », *Population*, INED, n° 3/1995, pp. 745-778.
- Nicolas BOURGOIN et Alfred NIZARD : « La survie des personnes âgées », *Population & Sociétés*, INED, n° 302, juin 1995.
- [3] DINH Quang Chi, « La population de la France à l'horizon 2050 », *Economie et Statistique*, INSEE, n° 274, 1994, pp. 7-32.
- [4] « Actifs ou inactifs ? Situation des assurés à la demande de retraite. Résultats d'une enquête menée en 1993 », *Retraite et Société*, CNAV, n° 7, 1994, pp. 29-47.
- [5] Michel Louis LÉVY : « Retraites d'aujourd'hui et de demain » *Population & Sociétés*, INED, n° 202, avril 1986.
- [6] Michel Louis LÉVY : « Quelles institutions pour la Sécurité sociale ? » *Population & Sociétés*, INED, n° 219, décembre 1987.
- [7] INED : *Dix-septième rapport sur la situation démographique de la France*, 1988.
- [8] Gérard CALOT et Maurice FEBVAY : « La mortalité différentielle suivant le milieu social. Présentation d'une méthode expérimentée en France sur la période 1955-1960 », *Études et Conjoncture*, INSEE, n° 11, novembre 1965.
- Guy DESPLANQUES : « L'inégalité sociale devant la mort », *Données sociales*, INSEE, 1993, pp. 251-258.
- [9] Commissariat général du Plan : « *Vieillir demain* », Documentation française, 1980.

Alain GIRARD (1914-1996)

Avec Alain GIRARD disparaît le dernier des fondateurs de l'INED. Mais alors que Alfred SAUVY (1898-1990), Jean BOURGEOIS-PICHAT (1912-1990), Paul VINCENT (1912-1979), Louis HENRY (1911-1991)... étaient polytechniciens, Alain GIRARD avait été professeur de lettres au lycée d'Évreux, puis bibliothécaire à la Bibliothèque nationale. Il était entré à l'INED en tant qu'adjoint de Jean STOETZEL (1910-1987) (1) pour acclimater dans le jeune Institut la méthode des *enquêtes par sondage*, nouvelle à l'époque. Il y fit merveille. Au « département de psycho-sociologie » il dirigea une longue série d'enquêtes sur toutes sortes de sujets d'intérêt sociologique et démographique : famille, réussite sociale, enseignement, immigration... dont la liste remplit des pages de bibliographie. Son Cahier « *Le choix du conjoint* » (n°44 et 70) reste de loin le *best-seller* des Editions de l'INED. L'enseignement essentiel en est le relatif déterminisme social qui gouverne les unions : « *Si donc [la famille] ne décide plus des unions de manière autoritaire et souveraine, c'est toujours elle qui les prépare par l'éducation qu'elle donne aux enfants, et par le modèle de personnalité qu'elle imprime en eux* » (2).

Dans l'ouvrage de « mélanges » que lui offrirent ses collègues de l'INED et de la Sorbonne (3), Alfred SAUVY dit l'avantage qu'un littéraire remplisse une fonction où, après tout, on manie beaucoup de chiffres : « *Il m'arrivait, je peux le dire, de revoir et de réviser les textes de mes collaborateurs (...)* Avec Alain GIRARD, il n'y avait rien à reprendre, rien à proposer ». Il est symbolique que le numéro spécial (6/1995) consacré, au moment où il s'éteint, à « Cinquante années de *Population* » s'ouvre par le dernier article d'Alain GIRARD. Celui qui aimait à citer le mot de ST O E T Z E L : « Tout sociologue devrait se doubler d'un démographe » a parfaitement incarné cet idéal.

ML

(1) Voir « Hommage à Jean STOETZEL », *Population & Sociétés*, n° 212, avril 1987.

(2) « *L'homme et le nombre des hommes. Essais sur les conséquences de la révolution démographique* », PUF, 1984.

(3) « *Démographie et sociologie* », Publications de la Sorbonne, 1986.

Directeur-Gérant : Patrick Festy. - C.P. n° 13243 ADEP.
 Rédacteur en chef : Michel Louis Lévy. - D.L. 1^{er} trim. 1996.
 I.N.E.D. : 27, rue du Commandeur, 75675 Paris, Cedex 14.
 Tél. : (1) 42.18.20.00 - Télécopie : (1) 42.18.21.99 - Imp. : Jouve.

Le numéro France : F 7,00
 Abonnement 1 an France : F 65,00 Etranger : F 100,00
 Abonnement 2 ans France : F 120,00 Etranger : F 180,00
 Abonnement 3 ans France : F 170,00 Etranger : F 250,00